

# Perspectives et priorités dans le processus ASEM, Asie-Europe

1997/2281(COS) - 04/05/1999 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

En adoptant sans débat le rapport de Salvatore TATARELLA (NI, I) sur le processus ASEM, le Parlement européen invite l'Union et les partenaires asiatiques de ce dialogue Europe/Asie (UE, ASEAN, Chine, Japon, Corée) à créer un organisme de suivi du processus et à l'élargir à d'autres pays d'Asie du Sud, c'est-à-dire l'Inde, l'Australie et la Nouvelle-Zélande. Il appuie la décision du Conseil de l'Union de ne pas accepter la participation du Myanmar/Birmanie aux réunions UE/ASEAN et ASEM tant que la situation des droits de l'homme dans ce pays ne se sera pas améliorée. Le Parlement souligne également la nécessité de réduire les obstacles au commerce, sans pour autant aller jusqu'à réclamer une zone de libre-échange, comme le souhaitait son rapporteur. Sur le plan politique, le Parlement insiste pour que l'Union mette l'accent sur les liens entre le commerce et l'environnement ainsi que sur les droits sociaux fondamentaux, notamment le travail des enfants. Il demande également que soit davantage soutenue la coopération entre l'Asie et l'Europe au niveau de la société civile et que les ONG soient associées au processus ASEM. Il souligne qu'une institutionnalisation graduelle du dialogue ASEM ouvrirait la voie à des résultats plus concrets. Les participants au processus ASEM ont insisté jusqu'ici sur son caractère informel en refusant de bureaucratiser leurs rencontres. La conséquence est que, alors qu'il est animé par les plus hauts dirigeants des pays participants, le dialogue se cantonne dans des opérations de peu d'envergure. Il s'interroge dès lors sur l'efficacité du système actuel et les risques d'enlisement. Par ailleurs, le Parlement note que les exportateurs travaillant avec l'Asie de l'Est continuent à se heurter à des entraves de caractères multiples et, dans certains cas, profondément enracinées. Pour le Parlement, il n'y aura pas de véritables progrès aussi longtemps que les exportateurs n'auront pas discernés de nettes améliorations. Il suggère dès lors, l'ouverture de négociations en vue d'une libéralisation progressive dans tous les secteurs. A cet égard, le Parlement estime que l'Union doit continuer de demander avec insistance l'insertion de prescriptions en matière d'environnement dans les règles du commerce mondial et doit préciser ses propositions quant aux modalités pertinentes. Il invite la Commission et les États membres à exploiter pleinement les possibilités que leur offre le processus ASEM en vue d'engager le dialogue à ce sujet. Parallèlement, le Parlement invite le Conseil et la Commission à examiner comment l'Union pourrait aider au développement de structures politiques, économiques et sociales viables au Timor-Oriental et faciliter ainsi la fin pacifique de l'occupation indonésienne. Il souhaite également que l'on soutienne le Forum régional de l'ASEAN afin de contribuer à apaiser les tensions existantes et d'offrir des garanties contre l'émergence ou l'aggravation de conflits dans l'avenir. Enfin, le Parlement presse l'Union et ses États membres à intensifier leurs efforts en vue d'un consensus quant à l'intégration d'engagements clairs en faveur des droits de l'homme dans les principaux documents de l'ASEM et de s'obstiner à soulever ce type de question lors des réunions plénières de l'ASEM.